

**Appel à projets conjoint ARS et Département de l'Isère  
N°ARS 2022-EAM Autisme 38**

**Création d'un établissement d'accueil médicalisé (EAM) pour adultes  
présentant des troubles du spectre autistique (TSA) de 45 places**

**Commission d'information et de sélection du 24/11/2022  
Avis de classement**

Huit projets ont été reçus aux sièges de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Isère.

Tous les projets ont été instruits et soumis à la commission d'information et de sélection.

Le classement est le suivant :

1. Fondation Perce Neige (lot 1 et lot 2)
2. Fondation OVE
3. Fondation Jacques Chirac
4. Association Sésame Autisme Rhône Alpes
5. Fondation Partage et Vie
6. Fondation Boissel
7. Association Orsac
8. Association APATH Isère

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, l'avis de classement de la commission de sélection est publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Isère.

Il est également mis en ligne sur le site internet de l'Agence régionale de santé et du Département de l'Isère.

Fait à Grenoble le 24/11/2022

Le Co-Président de la commission  
Directeur de la Délégation départementale de  
l'Isère de l'Agence régionale de santé

  
Aymeric BOGEY

La Co-Présidente de la commission  
Vice-Présidente du  
Conseil départemental de l'Isère

  
Delphine HARTMANN

